RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

LES RÉSEAUX QUI NOUS RASSEMBLENT

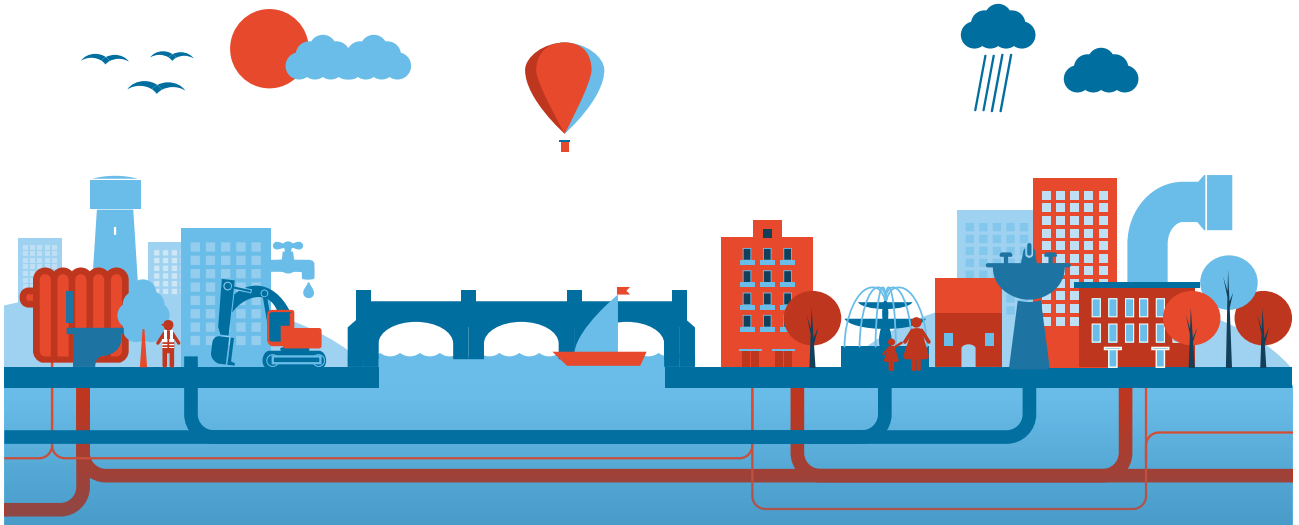

CANALISATEURS DE FRANCE
Les réseaux qui nous rassemblent

ÉDITO

Alain GRIZAUD
Président de Canalisateurs de France

© Sylvain Barthélémy

2016, UNE DERNIÈRE BAISSE AVANT LA STABILISATION ?

Je n'ose annoncer la perspective d'une remontée de notre chiffre d'affaires pour 2017 tant ces dernières années ont été difficiles. Tous nos indicateurs ont été tirés vers le bas et les perspectives ont été sans cesse décevantes : chiffre d'affaires, nombre d'appels d'offres, prix, carnets de commandes, emplois, ...
Il nous faut rester prudent.

2016 a été le début de la réforme territoriale qui n'est pas encore aboutie. La loi NOTRe a vu ses premières applications et l'Agence française pour la biodiversité, regroupant quatre organismes (dont l'ONEMA[1]) a été installée.

Il reste sur les territoires encore beaucoup de mesures à prendre, notamment en termes de regroupement et de transfert des compétences eau et assainissement. 2017 semble à ce sujet très incertaine. En effet, les élections présidentielles, entre suspens et surprises, pourraient bien rebattre les cartes, pour le sujet qui nous concerne : la réforme territoriale.

Est-ce souhaitable ? Si une remise en cause totale n'est pas envisageable, une réflexion plus aboutie sur le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre serait certainement positive. Les syndicats techniques qui fonctionnent de manière efficace et en prenant soin de ne pas aggraver la fracture entre l'urbain et le rural sur un territoire sont menacés. Et l'équilibre acquis en matière d'eau et d'assainissement s'en trouve ébranlé. Nous devons, en tant que Canalisateurs, porter le message auprès de nos donneurs d'ordres et de nos élus que les structures existantes qui fonctionnent bien ne doivent pas être cassées. Nous devons les informer des différentes possibilités qui existent car ceux qui ne connaissent pas bien la réforme en cours sont encore trop nombreux.

Je compte sur la présence des Délégués Canalisateurs sur le territoire et leur action pour non seulement continuer à faire vivre les régions, mais également pour nous permettre d'alimenter notre action nationale. Sans la présence sur le terrain de chaque entreprise, nous ne pourrions travailler et faire valoir vos problématiques au niveau des ministères et des parlementaires.

Bien que chacun soit très pris par son activité, plus que jamais Canalisateurs de France a besoin des entrepreneurs et de leurs compétences pour avancer.

Faisons donc le vœu que 2017 soit le premier pas vers la fin des mauvais jours pour nos entreprises.

1 - Office national de l'eau et des milieux aquatiques

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS > P.4

LES CANALISATEURS,
CONSTRUCTEURS DE RÉSEAUX > P.5

TEMPS FORTS > P.6

AU FIL DE LA PRESSE > P.7

CONJONCTURE > P.8

FAITS MARQUANTS > P.10

VIE DES RÉGIONS > P. 13

VIE DES COMMISSIONS > P.17

NOTRE ORGANISATION > P.22

CHIFFRES CLÉS

195 000 KM

DE CANALISATIONS DE GAZ (DISTRIBUTION)

Source : GRDF

PRÈS D'1 MILLION DE KM

DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Source : ONEMA / SISPEA, septembre 2016

380 000 KM

DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (RÉSEAU UNITAIRE ET RÉSEAU D'EAUX USÉES SÉPARATIF)

Source : ONEMA / SISPEA, septembre 2016

35 000 KM

DE GAZODUCS (TRANSPORT)

Source : GRT Gaz

5,2 MDS €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Source : FNTP, 2015

79,4 %

LE TAUX DE RENDEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Source : ONEMA / SISPEA, septembre 2016

300 MDS €

L'ESTIMATION DU PATRIMOINE

Source : Étude Ernst & Young, 2012

LES CANALISATEURS, CONSTRUCTEURS DE RÉSEAUX

NOTRE VOCATION

Canalisateurs de France est l'organisation professionnelle représentative de 330 entreprises spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers.

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics, Canalisateurs de France a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la profession mais aussi d'informer et d'aider ses adhérents dans leur vie d'entrepreneur.

Son organisation en délégations régionales permet d'entretenir des relations de proximité avec les adhérents et d'être éclairé localement sur la situation des entreprises.

POUR VOTRE PATRIMOINE

En France, les réseaux de canalisations représentent un patrimoine d'une valeur estimée à plus de 300 milliards d'euros. Chaque jour, en le développant, le modernisant et le rénovant, nos adhérents veillent à la sauvegarde de ce bien commun.
Ils contribuent ainsi au maintien d'un service de l'eau de qualité et participent au confort et au bien-être de chaque citoyen.

NOS COMPÉTENCES

Les adhérents sont des professionnels qui agissent selon des règles définies avec rigueur et technicité, empreints de la culture du résultat. Sur le terrain, cette expertise se décline dans les domaines suivants :

EAU

Construction de réseaux de transport et de distribution d'eau potable et d'eau brute, de réseaux d'irrigation et d'arrosage mais aussi réalisation de réseaux de protection incendie.

ASSAINISSEMENT

Pose de réseaux gravitaires (voire sous pression) permettant le transport des eaux pluviales ou des eaux usées comme par exemple le réseau qui permet d'acheminer les eaux usées domestiques (chasse d'eau, eau de vaisselle...) vers la station d'épuration.

RÉHABILITATION

Rénovation, réparation ou remplacement de canalisations ou de branchements, avec ou sans ouverture de tranchée (chemisage, tubage, tubage après éclatement, injection, microtunnelier « mange-tube »...).

GAZ ET FLUIDES DIVERS

Pose de canalisations pour le transport et la distribution de fluides de toutes natures (gaz, combustibles, hydrocarbures liquides ou liquéfiés ou autres produits chimiques) mais également dans le domaine de la thermie (chauffage urbain et réseaux d'eau froide).

TEMPS FORTS 2016

RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT

ADHÉSIONS D'ENTREPRISES

VIE DU SYNDICAT

20 janvier 2016
Adhésion de **FRANCE TRAVAUX**, basée en Ile-de-France

31 mars 2016
Adhésions de **LTP ENVIRONNEMENT** et de **LUC DURAND**, basées en Pays de la Loire

24 mars 2016
Audition par le Sénateur **Rémy Pointereau** sur les 10 ans de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

31 mars 2016
Rencontre des délégués à Reims

18 mai 2016
Rencontre de **François Mitteault**, Directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère en charge de l'écologie

Du 31 mai au 2 juin 2016
Salon des maires et des collectivités locales à Paris

14 juin 2016
Adhésion d'**OUEST TP**, basée en Bretagne

8 juin 2016
Rencontre de **Pascal Gruselle**, Association des Régions de France, à propos des fonds européens

23 novembre 2016
Assemblée générale de Canalisateurs de France à Paris

6 octobre 2016
Adhésion de **SAG VIGILEC**, basée en Auvergne

27 octobre 2016
Rencontre de **Marc Hoeltzel**, Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

8 novembre 2016
Rencontre de **Jean-Baptiste Butlen**, Directeur Général Adjoint d'Eau de Paris

22 novembre 2016
Signature d'un accord de coopération pour les métiers du gaz avec GRDF, GRT Gaz et le ministère en charge de l'éducation

13 décembre 2016
Rencontre de **Philippe Richert**, Président de la Région Grand Est et de l'Association des Régions de France

20 décembre 2016
Rencontre de **Bertrand Camus**, Président de la FP2E

AU FIL DE LA PRESSE EN 2016…

Le service de presse, au travers des différentes actions du Syndicat, a permis en 2016 de générer 113 articles dans les médias traditionnels et digitaux. Les principaux sujets traités : l'urgence d'entretenir et rénover les réseaux d'eau et d'assainissement, la présentation de la conjoncture des entreprises de canalisations, des actions de prévention des risques sur les chantiers ou des démarches de formation (CQP, Olympiades des Métiers, accord pour la création d'une filière de formation aux métiers du gaz…).

EXEMPLES D'ARTICLES LUS DANS LA PRESSE EN 2016

BTP Magazine • janvier-février
Canalisations : « Notre secteur a un fort potentiel ».

Construction Cayola • 1er février
Routes et canalisations à l'honneur des 44e Olympiades des Métiers.

Hydroplus • 24 février
Une conjoncture toujours difficile pour les canalisateurs.

La Gazette des Communes • 24 mai
Eaux potables et usées : la loi NOTRe induit un risque financier.

Réseaux VRD • mai
Canalisateurs de France soigne les compétences de ses professionnels.

Le Moniteur • 3 juin
Avec la baisse des dotations, c'est Canal moins. Les Canalisateurs fustigent l'attentisme de certaines collectivités.

Environnement Magazine • 16 août
Alain Grizaud : « Les prix se sont stabilisés à un niveau très bas. »

TPnews • 19 juillet
Canalisateurs de France : les temps forts de 2015/2016. Loi NOTRe : le point de vue des Canalisateurs de France.

Travaux • septembre
Réforme territoriale, regroupement des régions et loi NOTRe : quel impact sur les compétences eau et assainissement ?

La Montagne • 20 octobre
Les réseaux souterrains visibles avec l'exposition Canalia.

Batiweb • 24 novembre
Un accord pour développer les métiers du gaz de demain.

Batiactu • 25 novembre
Pour les Canalisateurs de France, 2015 a été « la pire des années des TP ».

Service de presse
Patricia DESMERGER

• Tél. : 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77
• Mail : patricia.desmerger@orange.fr
@patdesmerger

CONJONCTURE

Chaque trimestre, Canalisateurs de France réalise une enquête d'activité et d'opinions auprès de l'ensemble de ses adhérents. Ce sondage vise, par la collecte de données quantitatives (chiffres d'affaires, effectifs, carnets de commande…) et qualitatives (opinions sur l'activité future et les prix) à refléter au plus près, en temps réel, la conjoncture des entreprises de pose de canalisations.

Les résultats de l'enquête sont compilés chaque trimestre dans des notes de conjoncture, qui peuvent être téléchargées sur **www.canalisateurs.com**, rubrique « nos actions » et « économie ».

ACTIVITÉ CANALISATIONS

Soldes d'opinion sur le chiffre d'affaires canalisations – activité future

Source : enquête Canalisateurs de France

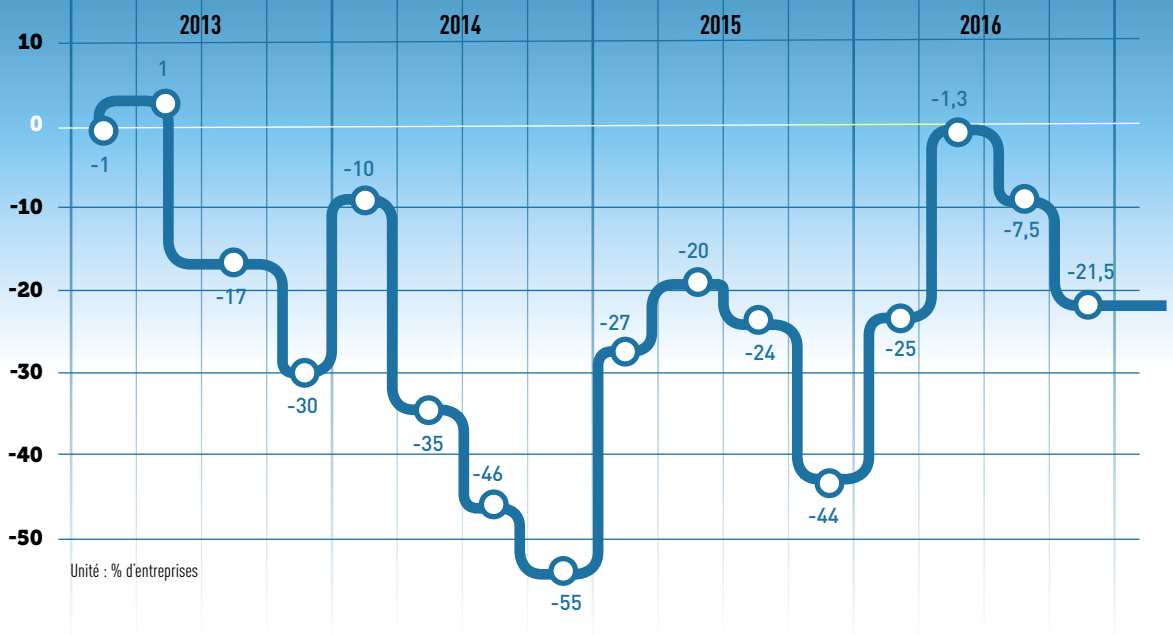

Après deux années 2014 et 2015 marquées par une forte baisse de chiffres d'affaires, les entreprises affichent en 2016 un peu plus d'optimisme, avec un solde d'opinion mieux orienté mais toujours négatif. L'activité sur l'ensemble de l'année est relativement stable par rapport à 2015, avec une variation estimée entre -1 % et +0,5 %.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

5,2 MDS €
CHIFFRE D'AFFAIRES CANALISATIONS EN FRANCE : DONT :

4,8 MDS €
POUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

406 M €
POUR LES CANALISATIONS DE GAZ ET FLUIDES DIVERS

14 %
PART DE L'ACTIVITÉ CANALISATIONS DANS LES TRAVAUX PUBLICS

34 000
NOMBRE DE COLLABORATEURS

55 %
POIDS DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ADHÉRENTS DE CANALISATEURS DE FRANCE DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CANALISATIONS FRANCE

Chiffres 2015 – source : enquête annuelle FNTP

DÉLAIS DE PAIEMENT

Pour l'année 2016, les délais de paiement ont été évalués à 56 jours en moyenne pour les délais dits « classiques » et 27 pour les délais dits « cachés ».

CARNETS DE COMMANDE

Volume des carnets de commande des marchés canalisations

Source : enquête Canalisateurs de France

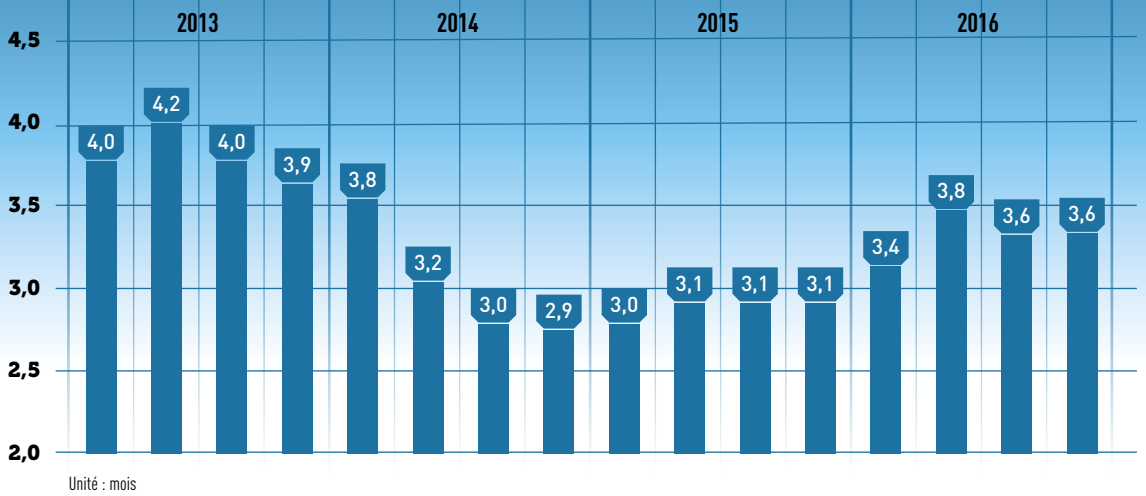

Unité : mois

La visibilité s'améliore légèrement pour les marchés de canalisations, le carnet de commande se stabilisant sur 2016 à 3,6 mois contre 3,1 en 2015. Elle reste trop faible pour une gestion saine des entreprises, d'autant plus que la situation est très hétérogène selon la taille des entreprises et la région.

CONCLUSION : 2016, UN JEU D'ÉQUILIBRISME POUR LES ENTREPRISES

Après deux années 2014 et 2015 particulièrement difficiles, l'année 2016 fait figure d'accalmie avec une activité en stabilisation.

La réforme territoriale engendre à court terme un fort attentisme auprès des collectivités, beaucoup de projets restent ainsi dans les tiroirs. Les appels à projets des agences de l'eau permettent cependant, sur certains territoires, d'apporter une bouffée d'air.

Les obstacles sont toujours nombreux pour les entreprises de canalisations. Les prix particulièrement bas - dont les soldes d'opinions, toujours négatifs, ne laissent pas espérer de mieux - les retards importants de paiement et l'activité de plus en plus concentrée sur une partie de l'année, font jouer les entrepreneurs aux équilibristes.

Pourtant, le papy-boom des canalisations commence !

FAITS MARQUANTS

Durant l'année 2016, certains sujets ont particulièrement marqué l'actualité. Retour sur ces dossiers sur lesquels le syndicat s'est investi et qui impactent l'activité des entreprises de canalisations.

LOI NOTRe : UN BOULEVERSEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS MAIS AUSSI POUR LES ENTREPRISES

La LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) vient profondément modifier le paysage des collectivités françaises. Deux points impactent particulièrement les entreprises de canalisations. Le premier est la suppression progressive des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de moins de 15 000 habitants. Au 1er janvier 2017, on dénombre 800 EPCI en moins. Cela modifie la capacité des PME à accéder aux marchés.

RAPPEL

EN 2013, ON DÉNOMBRAIT
13 586
SERVICES D'EAU POTABLE, GÉRÉS PAR
12 906
COLLECTIVITÉS ET
17 032
SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS, GÉRÉS PAR
16 067
COLLECTIVITÉS.

Le deuxième concerne les transferts de compétences des communes ou syndicats vers les EPCI à fiscalité propre. Dans le domaine de l'eau, la loi rend les compétences eau potable et assainissement obligatoires pour les communautés d'agglomérations et les communautés de communes à partir du 1er janvier 2020, alors qu'elles étaient optionnelles ou facultatives avant l'entrée en vigueur de la loi et majoritairement détenues par les communes et les collectivités sans fiscalité propre.

Canalisateurs de France juge primordiale et inéluctable la rationalisation de la gestion de l'eau en France. Cependant, le syndicat a souhaité rester attentif sur plusieurs points. Il est apparu essentiel que les fusions associent les collectivités en difficultés avec des structures plus saines et qu'elles n'accentuent pas la fracture entre l'urbain et le rural. Ainsi, il faut favoriser, autant que possible, l'association pertinente des deux milieux. Également, il apparaît hasardeux de revenir sur l'existence de syndicats dont la politique a démontré par le passé une bonne gestion de leur patrimoine. La question de l'uniformisation du prix de l'eau est également primordiale et ne doit pas se faire au détriment des investissements à réaliser.

Si à court terme ces changements entraînent une situation d'attentisme de la part de la plupart des collectivités, qui pèse sur l'activité des entreprises de canalisations en particulier, gageons qu'à long terme les services de l'eau atteignent une taille critique plus propice à une gestion efficace de leurs réseaux.

2016, SOUTENUE PAR LES APPELS À PROJETS DES AGENCES DE L'EAU

En parallèle des nouvelles règles à la suite des révisions des programmes d'intervention des Agences de l'eau à la fin de l'année 2015, l'année 2016 a été marquée par plusieurs appels à projets. Ils concernaient, de manière partielle ou totale, les fuites dans les réseaux d'eau potable des collectivités.

7 appels à projets étaient ainsi en cours sur l'année, pour 5 des 6 bassins hydrographiques métropolitains, totalisant plus de 150 millions € d'enveloppe, en majeure partie dédiée aux réseaux. Sur certains territoires, ils ont permis de concrétiser des travaux de canalisations importants et urgents qui n'auraient peut-être pas vu le jour sans cette aide. Sur ces mêmes territoires, ils ont pu apporter une bouffée d'air aux entreprises, tout en assurant une partie du renouvellement d'un patrimoine souvent vétuste.

RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT : OÙ EN EST-ON ?

Canalisateurs de France reste très mobilisé, aux côtés de la FNTP, pour que les problématiques de terrain des entreprises soient toujours mieux prises en compte.
La réforme anti-endommagement, applicable depuis 2012, a été de nombreuses fois aménagée et 2016 a vu son lot de modifications de la réglementation.

Ainsi, la partie 1 de la norme NF S 70-003, d'application obligatoire, est désormais intégrée au Guide d'application de la réglementation, approuvé et rendu obligatoire par l'arrêté du 27 décembre 2016. Ce guide, après avoir fait l'objet de nombreux échanges et travaux au sein de l'Observatoire National DT-DICT[1], est un consensus entre les différentes parties.

Il se décompose en plusieurs fascicules :

- 1 / Dispositions générales : elles remplacent la norme NF S 70-003 partie 1 de juin 2012
- 2 / Guide technique des travaux version 2 : il remplace la version 1 de juin 2012
- 3 / Formulaires CERFA et autres documents pratiques

Les parties 2, 3, 4 et 5 de la norme NF S 70 003 qui ne sont pas d'application obligatoire sont aujourd'hui conservées au sein de l'AFNOR.

Canalisateurs de France a également été très impliqué dans la nouvelle rédaction des questionnaires (QCM) permettant la délivrance de l'AIPR[2] délivrée par l'Employeur au vu des résultats du test QCM.

POUR EN SAVOIR PLUS :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

L'AIPR est obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Cette autorisation est fondée sur une attestation après examen par QCM de moins de 5 ans, ou un CACES valide, ou encore certains titres, diplômes ou certificats des secteurs BTP de moins de 5 ans.

L'AIPR, délivrée par l'employeur, est obligatoire pour au moins :

- un « concepteur »
- un « encadrant »
- tous les « opérateurs » conducteurs d'engins
- tous les « opérateurs » intervenants sur les travaux urgents

Il existe 200 centres d'examen par QCM reconnus par le ministère en charge de l'écologie en France.

L'Observatoire National DT-DICT, au sein duquel de nombreux travaux de révision et de rédaction des textes de la réglementation ont lieu, a travaillé à la modification des questions pour l'examen par QCM.

L'Observatoire National prend ainsi toute son importance dans le dispositif de la réforme anti-endommagement. Il est de ce fait indispensable que les entreprises de Canalisateurs de France participent tant aux Observatoires régionaux DT-DICT, qu'aux groupes de travail nationaux au sein de l'Observatoire National. L'objectif est d'une part de faire entendre le retour d'expérience du terrain de la réglementation et d'autre part d'éviter les dérives d'application que l'on peut constater. La participation et les retours de chacun sont donc primordiaux.

© constructys

1 - Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
2 - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

PÉNIBILITÉ : UN DOCUMENT MÉTIER

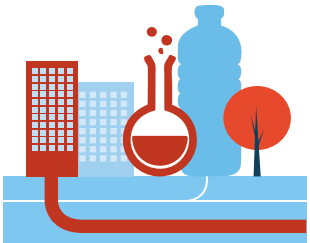

32
FICHES
RÉUNIES DANS LE
DOCUMENT MÉTIER
« CANALISATEURS »

La loi créant le compte de pénibilité a renvoyé aux branches professionnelles la réalisation d'un référentiel pour tenter de faciliter la prise en compte par les entreprises des 6 derniers facteurs entrés en vigueur le 1er juillet 2016 (manutentions manuelles, postures pénibles, vibrations mécaniques, bruit, agents chimiques dangereux, températures extrêmes).

La commission prévention a effectué un important travail de fond, examinant chaque situation face à ces 6 facteurs de pénibilité et, a procédé au recensement des familles d'emploi de nos métiers, détaillant pour chacune d'elles les mesures de protections collectives et individuelles.

L'extrême complexité de la réglementation n'a pas permis en l'état la réalisation d'un référentiel des Travaux Publics, homologué par l'État. Par ailleurs, les définitions et les seuils des facteurs de pénibilité prévus par ce dispositif, purement administratifs, sont largement déconnectés de la pratique dans nos métiers, de toute logique de prévention et éloignés de la perception des personnes concernées sur les chantiers.

Depuis le 1er juillet 2016, un document d'information « métier canalisateurs » est mis à la disposition des chefs d'entreprise. Ce document recense les familles d'emploi de nos métiers et détaille pour chacune d'elles les mesures de protections collectives et individuelles considérées comme habituelles par notre organisation. Il peut ainsi aider les entreprises à classer leurs salariés dans les familles d'emploi et à prendre position sur les éventuelles expositions suivant les mesures de protection concrètement mises en œuvre.

Cette aide au recensement des éventuelles expositions dans les entreprises aborde uniquement les manutentions manuelles, postures pénibles, vibrations mécaniques, bruit, températures extrêmes. Les textes sur les « risques chimiques » sont d'une telle complexité juridique, laissant la place à diverses interprétations, que ce facteur ne peut être traité ni dans le document ni par les entreprises. À défaut de prise en compte des agents chimiques dangereux dans le compte pénibilité, les entreprises doivent évidemment continuer à protéger leurs salariés des risques chimiques en vertu des règles applicables en matière de prévention.

© Pascal Ménard

VIE DES RÉGIONS

Le schéma régional de Canalisateurs de France, dont l'action s'articule autour de délégués régionaux et départementaux, assure la légitimité du syndicat sur le territoire. Les délégués ont pour missions l'amélioration constante des conditions de travail des canalisateurs et la défense des intérêts de la profession en région. Leurs actions favorisent la prise de conscience des autorités locales sur le fait que, bien qu'invisibles, les réseaux de canalisations sont un patrimoine indispensable à la vie.

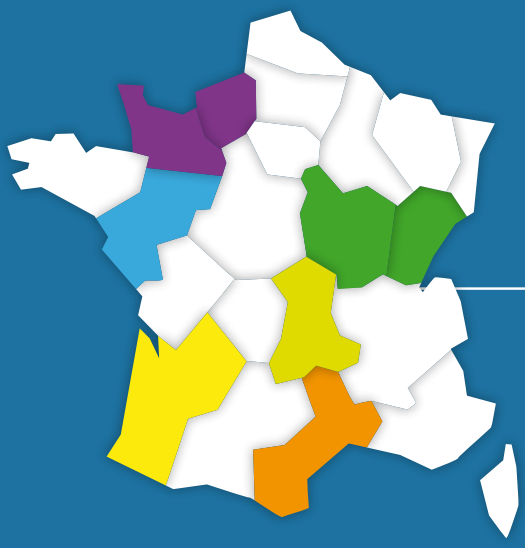

PARMI L'ENSEMBLE DES ACTIONS ENTREPRISES PAR CHACUNE DES DÉLÉGATIONS CETTE ANNÉE, VOICI L' EXEMPLE DES RÉGIONS AQUITAINE, AUVERGNE, BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ, LANGUEDOC-ROUSSILLON, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

© Sergiyn

AQUITAINE

APPORTER DE LA LISIBILITÉ AUX COLLECTIVITÉS SUR LES AIDES FINANCIÈRES

Face au paradoxe des investissements freinés alors que de nombreux outils financiers à disposition des collectivités existent, la délégation Aquitaine a souhaité apporter de la lisibilité aux collectivités. Elle a ainsi entrepris, dès 2015, un travail de recensement exhaustif des aides financières existantes pour les réseaux d'eau.

Après une première présentation de ce travail en décembre 2015 auprès d'élus de Dordogne, d'autres présentations et diffusions du document ont été réalisées tout au long de l'année 2016 : carrefour des élus locaux des Landes, forum annuel des Directeurs Généraux des Services de Nouvelle-Aquitaine, salon des élus locaux de Nouvelle-Aquitaine... sans oublier le relais fait par les entreprises elles-mêmes. Ces présentations ont associé différents acteurs, notamment l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui a lancé plusieurs appels à projet dans le domaine de l'eau.

Ce travail de sensibilisation a permis à des centaines de collectivités qui ont assisté à ces présentations de mieux comprendre, voire parfois de découvrir, les aides à leur disposition.

Carrefour des Élus locaux des Landes, Soustons, 7 avril 2016

AUVERGNE

CANALIA, OU RENDRE LES RÉSEAUX INVISIBLES VISIBLES !

Contrairement à d'autres spécialités des Travaux Publics, les réseaux humides et secs souffrent d'un manque de visibilité... puisqu'ils se trouvent d'ordinaire sous nos pieds ! Afin d'attirer l'attention sur ces infrastructures essentielles, la délégation Auvergne de Canalisateurs de France et la FRTP Auvergne ont souhaité exposer au grand jour et à l'échelle réelle les réseaux souterrains. C'est ainsi qu'a été imaginée la structure Canalia.

Elle se présente sous la forme d'un container maritime sans paroi, à l'intérieur duquel diverses canalisations ont été fixées, reproduisant leur organisation souterraine (eaux pluviales, eaux usées, chauffage urbain, eau potable, réseau électrique, gaz...).

Canalia a été inaugurée le 18 octobre 2016 en présence d'élus de la région, d'Alain Grizaud, Président de Canalisateurs de France, de Pierre Berger, Président de la FRTP Auvergne et de Patricia Mekadem, déléguée régionale de Canalisateurs de France.

POUR EN SAVOIR PLUS ET POUR LA RÉSERVER, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DÉDIÉ WWW.CANALIA.FR

Inauguration de Canalia, Clermont-Ferrand, 18 octobre 2016

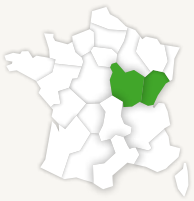

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

UN GUICHET UNIQUE POUR L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Un travail de terrain, grâce à de multiples rencontres avec les élus sur tout le territoire de la nouvelle région, a démontré l'importance d'accompagner plus en avant les collectivités dans le montage financier de leurs projets sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Face aux nombreuses aides existantes, ayant chacune leurs particularités et leurs interlocuteurs, il apparaît que le montage de dossiers est un frein à l'investissement.

C'est pourquoi les délégations Bourgogne et Franche-Comté se sont engagées ensemble dans une expérimentation de guichet unique pour l'ingénierie financière. Il aura pour but de donner aux collectivités un seul et même interlocuteur, qui les aiguillera sur les différentes aides mobilisables et les accompagnera dans le montage des dossiers.

Les différents financeurs, les collectivités et les partenaires habituels des délégations seront mobilisés pour mener à bien ce guichet unique, avec l'appui du réseau de délégués de Canalisateurs de France.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

TOUS UNIS POUR LA GESTION PATRIMONIALE ET LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU !

La délégation Languedoc-Roussillon a mis en place plusieurs événements sur le thème des réseaux d'eau potable tout au long de l'année 2016. Trois réunions ont été notamment organisées avec les élus locaux sur le territoire. Près de 250 élus y ont assisté.

La délégation a également tenu un stand au Salon Hydrogaïa à Montpellier les 25 et 26 mai 2016, qui a accueilli 3 500 visiteurs. À cette occasion, l'étude réalisée en 2015 par la cellule économique régionale sur les pertes dans les réseaux d'eau potable en Languedoc-Roussillon a été présentée. Une table ronde a rassemblé collectivités, maîtres d'œuvres, entreprises, financeurs… sur le thème « qualité de service des réseaux : comment poursuivre l'effort ? ».

Une belle visibilité pour les canalisateurs !

© Sylvain Barthélémy

NORMANDIE

CONNAÎTRE SON PATRIMOINE, PLANIFIER LES INVESTISSEMENTS

Durant l'année 2015, la délégation Normandie et ses partenaires ont fait réaliser par la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) une étude sur la valeur et les caractéristiques des réseaux d'eau potable et d'assainissement normands. Cette étude a mis en évidence plusieurs données clefs, sur l'ensemble du territoire. Parmi celles-ci, on peut noter un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,47 % pour la région, ainsi qu'un taux de rendement de 80,2 %. L'étude donne également une vision départementale de la performance des réseaux.

En 2016, la délégation a décidé d'aller plus loin et de compléter cet état des lieux par une approche plus patrimoniale des 65 000 km de réseaux d'eau potable, en évaluant des besoins de renouvellement à l'échelle départementale et régionale. La valeur de ce réseau a été estimée à 6,2 Mds €.

Retrouvez l'ensemble de l'étude (état des lieux et analyse patrimoniale) sur www.canalisateurs.com

65 000 KM

DE LINÉAIRE TOTAL COMPOSENT LE PATRIMOINE DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE NORMAND POUR UNE VALEUR DE **6,2** MDS €

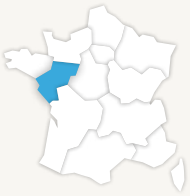

PAYS DE LA LOIRE

UNE ÉTUDE SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

La délégation Pays de la Loire avait, en 2015, fait réaliser par la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) une étude sur la performance des réseaux d'eau potable. Dans le cadre de l'observatoire des infrastructures, la délégation a souhaité en 2016 lancer une étude similaire sur les réseaux d'assainissement.

69 000 KM

DE CANALISATIONS COMPOSENT LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Elle permettra de dresser le paysage des services d'assainissement de la région (nombre, structure, population desservie, mode de gestion…) ainsi que du réseau, qu'il soit unitaire ou séparatif, et des stations de traitement des eaux usées. Elle fournira également des perspectives d'évolution des besoins au regard des perspectives démographiques.

© RCT

VIE DES COMMISSIONS

Les commissions de Canalisateurs de France travaillent sur les thèmes essentiels au bon développement des métiers des Canalisateurs.

Les présidents, tous administrateurs du syndicat, ont à cœur de faire avancer la réglementation, la sécurité, la qualité mais aussi d'améliorer les techniques utilisées, les bonnes pratiques environnementales et la formation des salariés.

Au nombre de 7, elles débattent de sujets majeurs, proposent des solutions concrètes sur chacun des thèmes qu'elles portent, et arrêtent des positions qui permettent de défendre activement les intérêts des canalisateurs.

RETOUR SUR LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAUX PORTÉS PAR LES **7 COMMISSIONS** DURANT L'ANNÉE 2016

ÉCONOMIE
FORMATION
QUALITÉ
RÉSEAUX SECS
PRÉVENTION
TECHNIQUE
TRAVAUX SANS TRANCHÉES

ÉCONOMIE

La commission économie travaille sur de nombreux sujets : conjoncture, prix de l'eau, finances des collectivités, aides des Agences de l'eau, organisation territoriale... Ce travail se concrétise par la participation à des groupes de travail ou la rédaction de documents tout au long de l'année.

PRÉSIDENT
Alain Grizaud

→ FOCUS
Canalisateurs de France a soutenu les études réalisées par les Cellules Économiques Régionales de la Construction sur le patrimoine des réseaux d'eau, dans plusieurs régions françaises.

Fiches sur les services d'eau et d'assainissement

Des fiches ont été réalisées par région, dressant le portrait des réseaux d'eau et d'assainissement à partir des données de l'observatoire SISPEA. Elles reprennent des indicateurs tels que : le nombre et la typologie des collectivités organisatrices et des services, le taux de renouvellement, le taux de rendement... Elles sont à disposition des entreprises sur simple demande et seront actualisées.

Conjoncture et délais de paiement

La commission pilote l'enquête de conjoncture trimestrielle. Face aux répercussions sur la trésorerie des entreprises des retards de paiement de leurs clients, une question sur les délais de paiement a été ajoutée dans le questionnaire de l'enquête. Les résultats permettront de disposer de chiffres propres aux entreprises de canalisations et de suivre leurs évolutions.

Finances locales

La commission suit de près les finances des collectivités, et plus particulièrement des investissements dans l'eau et l'assainissement des communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunaux et des syndicats afin de pouvoir alerter les pouvoirs publics.

FORMATION

La commission formation propose des actions permettant d'améliorer l'offre de formation, de répondre aux besoins des entreprises et de valoriser l'expérience des canalisateurs. Elle s'attache également à promouvoir le métier des canalisateurs auprès des jeunes.

PRÉSIDENT
Jean-Claude Brossier

Parmi les travaux de 2017, la commission réfléchit aux initiatives de formations pour répondre au déploiement du BIM. Quels sont les métiers impactés ? Quels outils pouvons-nous mettre en place ? Quelle politique de formation ?

Pack de formation Sécurité et Prévention

La commission formation a souhaité travailler en commun avec la commission prévention pour proposer aux entreprises un pack permettant d'optimiser les formations ayant trait à la sécurité, en particulier pour les nouveaux entrants. Un tableau a été réalisé, croisant 22 formations avec les différents métiers, en précisant pour chacun si la formation est obligatoire ou simplement recommandée.

Inventaire des formations continues

Après le recueil de près de 120 nouvelles formations, une nouvelle version de l'inventaire des formations continues est disponible auprès des entreprises adhérentes depuis septembre. Au total, près de 400 formations continues y sont recensées, toutes recommandées par les entreprises.

Certificats de Qualification Professionnelle

En 2016, les 3 sessions ont permis à 28 salariés d'obtenir le CQP Compagnon Canalisateur ou le CQP Poseur de Canalisations. Désireuse de promouvoir cet outil de valorisation, la commission a organisé, en mars, en partenariat avec la FRTP Île-de-France, une réunion d'information à destination des entreprises franciliennes. Elle a également écrit aux principaux organismes de formation de la profession afin de les mobiliser sur le sujet. Fin 2016, le renouvellement du CQP Compagnon Canalisateur, arrivé à échéance, a été demandé auprès de la CPNE[1].

1 - Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

QUALITÉ

Réaliser des travaux de qualité respectueux de l'environnement devrait inciter les donneurs d'ordres à choisir le meilleur rapport qualité prix. La commission met en place des outils (chartes, labels, logiciels…) allant dans ce sens. Parmi eux, le label Canalisateur occupe une place importante et prometteuse.

PRÉSIDENT
Pierre Brockly

Le Label Canalisateur

En juin 2016, Guillem Canneva, adjoint à la sous-direction de l'action territoriale et de la législation de l'eau au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a succédé à Jean-Baptiste Butlen à la présidence de la commission du Label Canalisateur.

Au cours de l'année 2016, la commission s'est réunie à quatre reprises. 140 dossiers ont été traités et 197 labels ont été attribués. À fin 2016, 188 centres de travaux sont labellisés et 404 labels sont en cours de validité.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site dédié **www.label-canalisateur.com.**

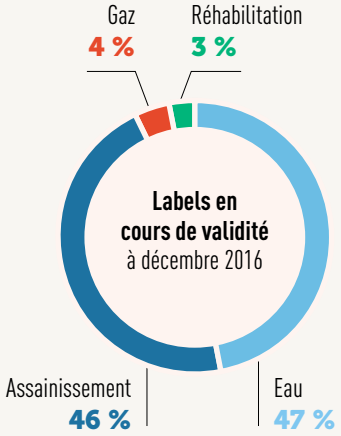

Chartes qualité des réseaux d'assainissement et d'eau potable

Le syndicat a participé au groupe de travail national des chartes qualité afin de mettre à jour les documents et d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires.

Les nouvelles versions des chartes qualité des réseaux d'eau et assainissement ont été signées par l'ensemble des parties prenantes le 2 juin 2016 au Congrès de l'ASTEE. C'est un nouvel élan donné aux Chartes.

→ FOCUS
En juin 2016, Pierre Brockly a succédé à Philippe Goulley à la présidence de la commission qualité.

© Sylvain Barthélemy

RÉSEAUX SECS

La commission réseaux secs est composée de trois sous-commissions : Gaz Distribution, Gaz Transport et Thermie. Technique, qualité, sécurité, environnement, marchés..., ces commissions travaillent sur l'amélioration constante des relations entre entreprises et donneurs d'ordres.

PRÉSIDENT
Gilles de Bagneux

Commission Gaz Distribution

L'année 2016 a été marquée par l'application contrôlée dans quelques régions du nouveau système de rémunération simplifié de GRDF. Des retours d'expérience ont été présentés à la commission. Canalisateurs de France et GRDF ont échangé de manière constante afin de prendre en compte les problématiques rencontrées par les entreprises dans l'application de ce système.
Par ailleurs, Yves Robert, président de la commission, a souhaité cesser ses activités et Vincent Picard lui a succédé. L'ensemble des membres de la commission remercient Yves Robert pour le travail qu'il a effectué au sein du syndicat.

Commission Gaz Transport

La commission, présidée par Olivier Othon, a poursuivi ses échanges avec les principaux donneurs d'ordres gaziers. Des groupes de travail ont été mis en place pour étudier plus précisément les formations, notamment sécurité, auxquelles les salariés sont soumis. À cet égard, un rapprochement avec le travail sur le Pack Sécurité des commissions Formation et Prévention de Canalisateurs de France sera réalisé.

Commission Thermie

La commission Thermie, présidée par Patrice Auberville, a travaillé en 2016 sur l'adaptation du Label Canalisateur, afin de créer un nouveau label pour les entreprises réalisant ce type de travaux.
Enfin, sur proposition de la commission, l'enquête de conjoncture de Canalisateurs de France a intégré une partie relative aux délais de paiement, afin d'estimer les délais cachés.

PRÉVENTION

La commission réalise des fiches de sécurité et élabore des guides et des plaquettes à destination des entreprises. Elle contribue également aux réflexions menées sur les différents thèmes portés par la FNTP, dont la formation à la prévention, les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques chimiques...

PRÉSIDENT
Marc Gorlier

Silice

À la suite de l'auto-saisine de l'ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale) sur la silice cristalline, la commission a contribué à l'audition de la FNTP par l'ANSES.

Amiante

La réglementation relative à l'amiante va être révisée. Cette refonte a commencé par l'introduction dans la loi El Khomri du repérage amiante avant travaux (RAT) pour les donneurs d'ordres.

Chrysotile

La commission a continué à participer à la campagne CARTO de l'OPPBTP dont les premiers résultats sont attendus début 2017. La base CARTO étant amenée à perdurer, il appartient à chaque entreprise de présenter des chantiers pour lesquels l'OPPBTP assure la gratuité des mesures d'empoussièrement, voire de l'analyse du matériau si les mesures sont à 0 fibre détectée (raison toujours évoquée par l'INRS pour la non intégration de ces mesures à la base SCOLA).

Actinolite

La commission a contribué aux auditions de la FNTP par l'ANSES et à l'élaboration du guide poussières en vue de se préserver des particules minérales allongées (PMA). La profession est dans l'attente de l'étude de filières et des protocoles de mesurage des PMA de l'ANSES, attendue au 1er trimestre 2017.

→ FOCUS
Durant l'année, la commission s'est fortement impliquée sur le sujet de la pénibilité.
Voir focus en page 12.

TECHNIQUE

La commission technique accompagne, voire suscite et encourage, l'évolution des normes, des cadres réglementaires et des changements de règles. Elle complète son travail de concertation et d'analyse par l'édition et l'actualisation de guides techniques.

PRÉSIDENT
Christian Jaulin

Réforme anti-endommagement (DT-DICT)
La commission participe à la mise en place et à la progression du dispositif de délivrance d'une attestation de compétences de nature à permettre au chef d'entreprise de pouvoir délivrer l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). La commission continue à œuvrer à la révision des normes et du guide d'application de la réforme.

Référentiel Génie Civil :
révision des fascicules 70 et 71
La révision de ces deux fascicules 70 et 71 va se concrétiser par trois livrables : Pose et « Réhabilitation des conduites par écoulement à surface libre », « Pose et réhabilitation des conduites sous pression » et « Ouvrages de stockage, traitement et restitution des eaux pluviales ». Les guides sont en cours de finalisation, leur parution est prévue pour le premier semestre 2018.
Par ailleurs, la commission travaillera en 2017 sur la révision des deux guides Canalisateurs de France : « techniques de pose » et « contrôle intérieur de la qualité de pose ».

Identification Professionnelle
La commission et le Conseil d'Administration de Canalisateurs de France ont proposé certaines modifications qui ont été validées par le Comité Supérieur de l'Identification Professionnelle puis intégrées dans la nomenclature FNTP. C'est notamment le cas des définitions de « site urbanisé » et « site non urbanisé ». Relèverait du premier la pose de canalisations sur site, comportant sur l'ensemble de l'emprise des travaux un ou des réseaux enterrés ou aériens existants avec branchements, et avec au moins une contrainte de type maintien circulation piétons, maintien de circulation véhicules ou travaux sur voie étroite ou en impasse. Les lotissements neufs et les travaux sur plate-forme en construction relèvent eux du domaine des « sites non urbanisés ».

TRAVAUX SANS TRANCHÉE

La commission travaux sans tranchée est une commission qui contribue aux évolutions des techniques alternatives du métier de canalisateur. Elle est articulée en deux sous commissions : travaux neufs et réhabilitation.

PRÉSIDENT
Pascal Hamet

En 2016, les membres de la commission ont poursuivi leur contribution aux parties spécifiques à « l'activité sans tranchée » des nouveaux fascicules, travaux conséquents induits par la rédaction ex nihilo de textes spécifiques à ce type d'activité.

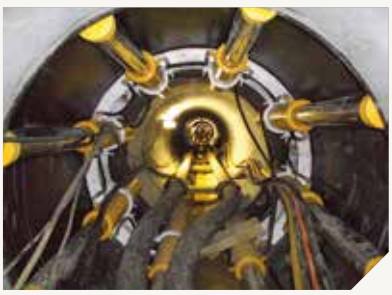

© Eiffage travaux publics réseaux

NOTRE ORGANISATION

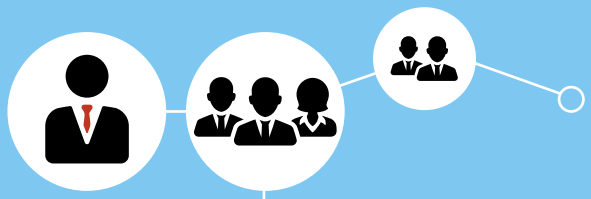

LE BUREAU

PRÉSIDENT

ALAIN GRIZAUD
COUSIN PRADÈRE SAS

VICE-PRÉSIDENT

PASCAL HAMET
EIFFAGE GÉNIE CIVIL RÉSEAUX

TRÉSORIER

YVES FORZINI
SADE

SECRÉTAIRE

JACQUES DOLMAZON
CHAPON SAS

MEMBRES DU BUREAU

GILLES DE BAGNEUX
CTIM

PIERRE BROCKLY
SOGEA EST BTP

JEAN-CLAUDE BROSSIER
JÉRÔME BTP

MARC GORLIER
AXEO TP

CHRISTIAN JAULIN
COCA ATLANTIQUE

RAYMOND MIDALI
MIDALI FRÈRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DAMIEN BARRUET
SOGEA NORD OUEST TP

JEAN-YVES BORDET
STTP BORDET

BENOÎT CHAUVIN
SPAC

HERVÉ ELLEOUET
CISE TP

PIERRE ETCHART
CANALISATIONS SOUTERRAINES

DANIEL KIEFFER
SNTH

GÉRARD LONDOS
EHTP

VINCENT PICARD
SBTP

SÉVERINE PIOT
BARBIERO SAS

PIERRE RAMPA
RAMPA TRAVAUX PUBLICS

NOS MEMBRES PARTENAIRES

wavin CONNECT TO BETTER

PAM SAINT-GOBAIN

ryb

WAVIN FRANCE
www.wavin.fr

Wavin France, avec trois sites de production et un centre de formation, a bâti sa réputation de qualité et d'innovation depuis plus de 60 ans sur les marchés de la gestion des eaux pluviales, eaux usées, eau potable et les gaines télécom en liant performance avec simplicité.

SAINT GOBAIN PAM
www.pamline.fr

Leader mondial de systèmes complets de canalisation en fonte ductile, Saint-Gobain PAM intervient aujourd'hui dans plus de 126 pays. Saint-Gobain PAM conçoit, produit et commercialise un éventail complet de solutions dédiées au transport de l'eau.

GROUPE RYB
www.ryb.fr

RYB est un groupe français spécialisé depuis plus de 50 ans dans l'extrusion de tubes polyéthylène. Grace à ses différentes solutions techniques basées sur l'innovation et exigences qualitatives, ce groupe est aujourd'hui leader sur les marchés de l'eau potable et du gaz ; avec 200 salariés sur 4 usines en France et en Belgique.

L'ÉQUIPE DE PERMANENTS

CLOTILDE TERRIBLE
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

SÉVERINE MANGATA RAMSSAMY
ASSISTANTE DE DIRECTION
Gestion des adhérents et des publications

NADIA ABIDI
CHARGÉE DE MISSION
Qualité – Gestion du label Canalisateurs
Événementiel

LESLIE LAROCHE
CHARGÉE DE MISSION
Économie – Conjoncture
Formation
Communication

COMMUNIQUER POUR ET VERS NOS ADHÉRENTS

UNE PRÉSENCE DIGITALE

- **Site internet**
- **Réseaux sociaux**
- **Newsletter**
- **AlerteNews**

DES OUTILS À DISPOSITION DES ENTREPRISES

- **Les publications pour s'informer**

> Périodiques : note de conjoncture trimestrielle, actuéco (mensuel d'actualités économiques sur l'eau et le gaz)...
> Ponctuelles : guides techniques ou liés à la sécurité, notes diverses...

- **L'annuaire de la profession pour retrouver**

> Les 330 adhérents de Canalisateurs de France, leurs coordonnées, en un coup d'œil sur notre site internet et dans l'annuaire papier.

- **L'application Canopée pour comparer**

> Éco-comparateur mis à disposition des entreprises adhérentes pour permettre de comparer les émissions de gaz à effet de serre d'un chantier de canalisations avec une ou plusieurs de ses variantes. Il est directement accessible depuis notre site internet.

Canopée
CANALISATEURS DE FRANCE

- **Des médailles d'honneur pour valoriser**

> Vous souhaitez remettre une médaille d'honneur à vos salariés ayant le plus d'ancienneté (15, 20, 25 et 30 ans d'ancienneté), Canalisateurs se charge de la commande, de la gravure et de l'envoi des médailles aux entreprises adhérentes qui en font la demande.

SYSTEM GROUP FRANCE

SOTRA SEPEREF

SYSTEM GROUP FRANCE
http://tubi.net/fr/

Avec 12 usines dont 1 à Dijon, System Group fabrique des canalisations PP et PEHD annelées et lisses pour l'assainissement, le drainage, la rétention et l'adduction d'eau potable. Des gammes NF pour garantir des performances à long terme.

SOTRA SEPEREF
www.sotra-seperef.com/

Depuis plus de 50 ans, SOTRA SEPEREF conçoit, fabrique et commercialise des solutions et produits PVC, PE et PP dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau, du bâtiment, de la gestion des eaux pluviales et du forage. Elle est implantée dans le Pas-de-Calais et emploie plus de 200 personnes.

10-31-1249

Conception-création : www.lagenceplanete.fr

CANALISATEURS DE FRANCE
Les réseaux qui nous rassemblent

CANALISATEURS DE FRANCE
9 RUE DE BERRI - 75008 PARIS
TÉL. : 01 45 63 26 08 - FAX : 01 45 63 16 78
WWW.CANALISATEURS.COM

MEMBRE DE
LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE